



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
9 mars 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Points 21 e) et 53 de la liste préliminaire*

**Renforcement de la coordination
de l'aide humanitaire et des secours
en cas de catastrophe fournis
par l'Organisation des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
assistance au peuple palestinien**

Question de Palestine

Conseil économique et social
Session de fond de 2001
2-27 juillet 2001
Point 9 de l'ordre du jour provisoire**
**Application de la Déclaration
sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux
par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux
associés à l'Organisation
des Nations Unies**

Lettre datée du 7 mars 2001, adressée au Secrétaire général par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien***

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien m'a prié de vous informer d'urgence de ce qui suit.

Comme vous le savez, les 20 et 21 février 2001, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a convoqué le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, à l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Séminaire a été organisé conformément aux résolutions 55/52 et 55/53 de l'Assemblée générale, en date du 1er décembre 2000.

Le Comité a décidé de consacrer sa première réunion internationale de l'année à cette question capitale car il était absolument nécessaire de réfléchir à la situation catastrophique de l'économie palestinienne après des mois de violents affrontements dans le territoire palestinien occupé, dont Jérusalem, ainsi qu'à la détérioration dramatique des conditions de vie du peuple palestinien. Le but du Séminaire était d'examiner l'état de l'économie palestinienne et les efforts que les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile font pour faire face à la situation d'urgence humanitaire actuelle. Les participants au Séminaire voulaient également mobiliser un appui plus large en faveur du recouvrement par le peuple palestinien de ses droits économiques légitimes dans l'espoir de contribuer aux efforts de paix déployés dans l'ensemble de la région. Compte tenu

* A/56/50.

** Sera publié sous la cote E/2001/100.

*** Également publiée sous la cote A/ES-10/63-S/2001/208.

de l'importance particulière du sujet du Séminaire, celui-ci a suscité beaucoup d'attention à l'échelle internationale, et un grand nombre d'États Membres, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organismes des Nations Unies y ont participé.

À ce sujet, je tiens à appeler votre attention sur un fait regrettable, à savoir que les quatre orateurs palestiniens invités, dont un haut responsable de l'Autorité palestinienne, et plusieurs ONG établies dans le territoire palestinien occupé n'ont pas pu assister à cette importante réunion de l'Organisation des Nations Unies en raison du bouclage général du territoire palestinien et des mesures qu'Israël a prises en vue de restreindre les déplacements de la population palestinienne. M. Maher Masri, Ministre de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne, est l'une des personnes qui ont été empêchées de quitter le territoire palestinien occupé. Invité en tant que représentant officiel de la Palestine, il devait être le principal orateur du Séminaire.

La délégation du Comité au Séminaire comprenait M. Bruno Rodríguez Parilla (Cuba), Vice-Président du Comité, M. Walter Balzan (Malte), Rapporteur, M. André Erdős (Hongrie), M. Nasser Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et moi-même en tant que Président du Comité et chef de la délégation.

Le 21 février, à l'Office des Nations Unies à Vienne, la délégation du Comité a publié une déclaration pour protester contre le fait que les orateurs palestiniens avaient été empêchés de participer au Séminaire. Dans la déclaration, la délégation du Comité a fait observer avec un profond regret que les participants au Séminaire avaient été privés de l'expérience directe des responsables palestiniens et des représentants des ONG invités ainsi que de leur évaluation de la situation économique dans le territoire palestinien occupé au moment où celui-ci affrontait une grave crise économique et de grandes difficultés. Elle a dénoncé les mesures illégales prises par les autorités israéliennes, qu'il s'agisse des bouclages, des sanctions collectives ou de la constante violation des droits de l'homme du peuple palestinien. Elle a exprimé sa préoccupation devant ces pratiques illégales, dont les activités du Séminaire se sont ressenties et qui pourraient avoir d'autres incidences préjudiciables sur le programme de travail du Comité. Elle a prié instamment le Gouvernement israélien de renoncer à ses politiques illégales qui compromettaient le dialogue que la communauté internationale entretenait avec le peuple palestinien dans le cadre des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité est très préoccupé car ces incidents, s'ils se poursuivaient, constitueraient un sérieux obstacle à l'exécution de l'important mandat que l'Assemblée générale lui a confié.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre des points 21 e) et 53 de la liste préliminaire, et du Conseil économique et social, au titre du point 9 de l'ordre du jour provisoire.

Le Président du Comité pour l'exercice
des droits inaliénables du peuple palestinien
(*Signé*) Ibra Deguène **Ka**